

# Section cyclo VSB

## Règlement intérieur 2021

### **Cotisation & adhésion**

Les membres du groupe cyclo du VSB devront obligatoirement posséder une des licences suivantes :

- FFC Loisir, cyclo sportive ou pass cyclisme.
- UFOLEP cyclotourisme ou cyclo sport.

### **Jour et horaires de sortie**

Le jour de sortie hebdomadaire de la section est le **lundi**

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mai. La sortie se fera l'après-midi avec un départ à 14h00

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 Août, la sortie se fera le matin avec un départ à 9h00

Le lieu de rendez-vous se situe rue de l'abattoir à Brioude, sur le parking qui fait face aux abattoirs

Des sorties exceptionnelles ou occasionnelles pourront également être décidées par le Comité Directeur

### **Consignes de sécurité**

En tant qu'usager vulnérable le respect « des règles communes du Code de la route » s'impose à tous.

Le port du casque est obligatoire et celui des gants cyclistes fortement conseillé.

Pour mieux être vu par les autres usagers de la route, les tenues claires sont à privilégier

Rouler en groupe suppose une bonne maîtrise de son vélo. Il convient d'éviter tout freinage brusque et de garder une distance de sécurité entre chaque cycliste.

Jamais à plus de 2 de front. Sur une route étroite ou par manque de visibilité, il est important de se replacer en file simple en cas de dépassement par un véhicule.

Prévenir les autres cyclistes des obstacles placés sur la route ainsi que des véhicules qui doublent ou croisent le groupe

En cas de problème mécanique ou crevaison, ne jamais s'arrêter sur la chaussée mais sur le côté droit de l'accotement

Afin de maintenir un niveau de sécurité acceptable, chaque groupe ne devra pas excéder 20 membres

### **Règles de bonne conduite**

Il sera demandé aux membres d'être ponctuels aux rendez-vous fixés pour les sorties.

En aucun cas un membre en difficulté ne doit être abandonné seul en cours de route. Le but est que tout le groupe arrive à bon port en même temps.

La section propose 2 groupes de niveau avec des parcours de longueur et de difficulté différente. Il appartient à chacun de choisir convenablement son groupe en fonction de son niveau d'entraînement afin de ne pas handicaper les autres.

Chaque participant devra veiller au bon état de son matériel afin de limiter au maximum les risques d'incidents mécaniques.

Pensez à nos partenaires. Il est vivement conseillé de porter les couleurs du club.

L'accueil des nouveaux participants à une sortie est un rôle très important que doit pouvoir assurer tout membre du groupe.

### **Encadrement**

Un responsable sera présent pour accompagner chaque groupe et veillera au bon déroulement de la sortie.

Si, pour une sortie, il n'a pu être désigné de responsable, il appartiendra aux participants d'en choisir un parmi eux au moment du départ.

### **Assurance**

L'assurance est obligatoire ; une assurance « Responsabilité Civile » des pratiquants titulaires de licence prévue par la loi sur les activités physiques et sportives, est incluse dans le montant de la licence.

### **Application du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur a été adopté par l'Assemblée Générale du VSB sur proposition du Comité Directeur qui dispose de tous pouvoirs pour en assurer son application.

Un exemplaire du présent règlement sera remis à chaque membre au moment de son adhésion. Le fait d'adhérer implique l'acceptation sans réserve du règlement et l'engagement de le faire respecter par les autres chaque fois que cela s'avérera utile.